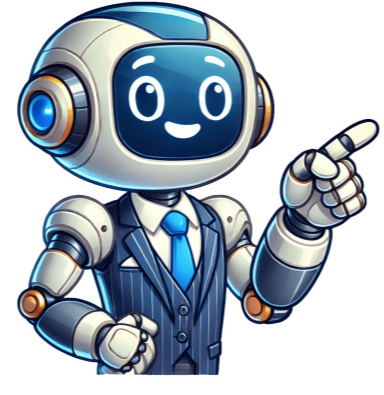


Click to verify



Augmentation salaire sécurité privée 2025

En application de l'accord du 25 septembre 2023 relatif aux salaires minimums (BOCC 2023-46 TRA au Journal Officiel), ci-dessous la nouvelle grille des salaires au 1^{er} janvier 2025 de la convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité du 15 février 1985 (IDCC 1351 - Brochure JO N° 3196). Il a été décidé une augmentation de 3,2% sur l'ensemble de la grille des salaires au 1^{er} janvier 2025. La grille conventionnelle des salaires 2025 permet de répondre aux questions suivantes : Combien gagne un agent de sécurité ? Quelle est la nouvelle échelle des salaires dans la sécurité en 2025 ? Combien peut gagner un agent de sécurité selon sa formation et son expérience ? Quel est le salaire moyen dans la prévention et la sécurité ? Il s'agit des minimums garantis de salaire brut des agents de sécurité pour une durée du travail de 35 heures hebdomadaires (en euros) ou de 151,67 heures par mois en fonction de votre catégorie professionnelle et de votre coefficient. Salaires 2025 dans la prévention et la sécurité Pour les connaître, référez-vous à votre bulletin de paye ou à votre contrat de travail, ces informations doivent en principe y être indiquées. A défaut, contactez le service des ressources humaines ou de la paye de votre entreprise. Ils sont à même de vous renseigner. Catégorie professionnelleCoefficientSalaires bruts mensuels au 1er janvier 2024 (pour rappel) pour 151,67 heures mensuelles (35 heures) pour rappelsSalaires bruts mensuels au 1er janvier 2025 pour 151,67 heures mensuelles (35 heures)Agent d'exploitation, employé, administratif et technicienNiveau 2Echelon 21201 775,72 €1 832,54 €Niveau 3Echelon 11301 798,99 €1 856,56 €Echelon 21401 852,95 €1 912,24 €Echelon 31501 922,27 €1 983,78 €Niveau 4Echelon 11602 028,56 €2 093,47 €Echelon 21752 193,47 €2 263,66 €Echelon 31902 358,44 €2 433,91 €Niveau 5Echelon 12102 578,94 €2 661,47 €Echelon 22302 798,91 €2 888,48 €Echelon 32503 018,92 €3 115,53 €Agents de maîtriseNiveau 1Echelon 11502 106,05 €2 173,44 €Echelon 21602 222,43 €2 293,55 €Echelon 31702 338,53 €2 413,36 €Niveau 2Echelon 11852 511 856,56 €Echelon 22002 687,54 €2 773,54 €Echelon 32152 061,88 €2 953,46 €Niveau 3Echelon 12353 094,44 €3 193,46 €Echelon 22553 326,98 €3 433,44 €Echelon 32753 559,53 €3 673,43 €Ingénieurs et cadresPosition 13002 798,08 €2 887,62 €Position II - A4003 541,00 €3 654,31 €Position II - B4704 060,64 €4 190,58 €Position III - A5304 506,43 €4 650,64 €Position III - B6205 174,81 €5 340,40 €Position III - C8006 511,93 €6 720,31 €Salaires dans la prévention et la sécurité en 2025 Comme le SMIC, il est essentiel de souligner que les salaires conventionnels servent de base minimale. Ainsi, les entreprises ont la liberté d'adapter les rémunérations et les avantages accordés à leurs employés en fonction de leurs ressources financières et de leurs perspectives économiques. Au 1^{er} janvier 2025, la prime de panier sera également revalorisée de 5% pour s'établir à 4,36 €. La prime de panier de l'annexe VIII est quant à elle portée à 6,68 €. Par ailleurs, l'indemnité forfaitaire d'amortissement et d'entretien du chien sera revalorisée au 1^{er} janvier 2025 pour s'établir à 1,37 € par heure de travail effectif de l'équipe homme-chien. De même, la prime d'entretien des tenues sera aussi revalorisée pour s'établir à 8,54 € nets par mois au 1^{er} janvier 2025. L'accord est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée indéterminée. L'arrêt d'extension de l'accord, daté du 20 décembre 2023, a été publié au Journal officiel le 22 décembre 2023 par le ministère du Travail. En complément, à télécharger l'accord du 25 septembre 2023 des salaires 2025 de prévention et sécurité au format PDF : Pour acheter la convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité du 15 février 1985 (IDCC 1351 - Brochure JO N° 3196) et ses mises à jour, dans un format papier ou un fichier PDF (téléchargeable immédiatement), vous pouvez vous rendre sur le site web de notre partenaire : Foire aux questions (FAQ) sur la dernière grille des salaires de la prévention et de la sécurité Quels sont les salaires des entreprises de prévention et sécurité en 2025 ?Au 1^{er} janvier 2025, les salaires bruts mensuels des entreprises de prévention et sécurité vont de 1 832,54 euros à 6 720,31 euros. Comment fonctionne la grille des salaires de la prévention et de la sécurité ?Toute entreprise rattachée à la convention collective de la prévention et de la sécurité doit respecter les minimums légaux (SMIC) mais aussi conventionnels. Ainsi, en fonction du coefficient attribué sur le contrat de travail, l'entreprise doit verser à ses employés le minimum prévu dans les dernières grilles des salaires conventionnelles. Le coefficient est déterminé au regard du poste occupé, de la qualification, du niveau de responsabilité et de l'ancienneté. Quel est le salaire minimum des entreprises de prévention et sécurité en 2025 ?Au 1^{er} janvier 2025, le salaire minimum brut mensuel des entreprises de prévention et sécurité est de 1 832,54 euros. Si cette valeur est inférieure au Smic, c'est le Smic qui est alors retenu comme salaire minimum. Quel est le numéro IDCC de la convention collective de prévention et sécurité ?Le numéro IDCC de la convention collective de prévention et sécurité est « 1351 ». Quel est le numéro de brochure de la convention collective de prévention et sécurité ?Le numéro de brochure de la convention collective de prévention et sécurité est « 3196 ». Tout savoir sur les principes qui régissent le salaire minimum légal en France avec le SMIC et les salaires minimums conventionnels (SMC). Découvrez les dernières augmentations salariales conventionnelles, le salaire de base, la valeur du point et de la prime d'ancienneté selon votre position dans la grille des classifications - informations mises à jour au 1^{er} janvier 2025. Tout savoir sur les salaires minima conventionnels et le SMIC au 1^{er} janvier 2025 Dites-le-nous dans les commentaires. Merci. L'équipe de la rédaction La rédaction du site web Juristique rassemble des spécialistes du droit, des ressources humaines et de la fiscalité. Nous publions régulièrement des modèles d'attestations, de lettres, des contrats et les dernières grilles salariales conventionnelles de 2025 afin de répondre aux besoins des entreprises. Nous publions aussi des articles sur l'actualité juridique et les indices bancaires comme les codes SWIFT et les codes CNAPS pour les virements internationaux. Publié le : 23/09/2024 à 13:50 Les valeurs du SMIC au 1^{er} janvier 2025 et les réponses aux questions les plus courantes sur les minimums conventionnels La rémunération versée au salarié doit remplir deux conditions : être supérieure au salaire minimum conventionnel et légal. Au 1^{er} janvier 2025, les valeurs du SMIC sont les suivantes : Salaire minimum brut horaire : 11,88 €. Salaire mensuel brut pour un temps de travail hebdomadaire de 35 h (151,67 heures par mois) : 1 801,80 €. Salaire minimum annuel brut (35 h) : 21 621,60 €. Les salaires légaux et conventionnels fixent une base minimale. En conséquence, les entreprises peuvent ajuster les rémunérations et les avantages offerts à leurs employés en fonction de leurs capacités financières et des conditions économiques et sociales en vigueur. Pour en savoir plus, consultez l'article sur le salaire minimum légal au 1^{er} janvier 2025 et sur les derniers salaires conventionnels 2025. Qu'est-ce qu'un salaire minimum conventionnel ? Le salaire minimum conventionnel (SMC) est fixé par les conventions collectives (CCN) de branche pour chaque catégorie d'emploi. Il est négocié par les partenaires sociaux (syndicats et employeurs). Quelle est la différence entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel ? Le SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) est le salaire minimum légal en France. Il s'applique à tous les travailleurs, indépendamment de leur secteur d'activité. Par contre, le salaire minimum conventionnel est spécifique à une branche professionnelle. Comment sont déterminés les salaires minimums conventionnels ? Les salaires minimums conventionnels sont issus de négociations entre les organisations syndicales des salariés et patronales pour chaque branche professionnelle. Ces négociations ont lieu théoriquement chaque année. Elles aboutissent à un accord partiaire qui est ensuite étendu par un arrêté d'extension publié par le ministre du Travail au Journal officiel. Le salaire conventionnel n'évolue plus. Il est même inférieur au salaire légal, pourquoi ? Les raisons de l'absence d'évolution des salaires conventionnels sont : Des désaccords entre les partenaires sociaux qui bloquent ou ralentissent la signature des accords salariaux. Une inflation entraînant des réévaluations successives du SMIC, rendant le rythme de la négociation collective insoutenable. Pour ces deux raisons, les premiers niveaux des salaires conventionnels peuvent ainsi se retrouver inférieurs au SMIC. Comment puis-je connaître mon salaire minimum conventionnel en 2025 ? Pour connaître votre salaire minimum conventionnel, vous pouvez : Consulter votre convention collective de branche, disponible sur le site Légifrance. Contacter votre employeur ou le service des ressources humaines. Contacter les syndicats de votre entreprise. Visiter notre page web sur les dernières grilles de salaires publiées : êtes-vous payé au salaire minimum légal et conventionnel ? Vous devez d'abord connaître le numéro IDCC de votre convention collective (CCN) et votre coefficient hiérarchique (également appelé niveau, classe, catégorie, etc.). Ces informations figurent normalement sur votre bulletin de paie. Que faire si mon employeur ne respecte pas le salaire minimum conventionnel ? Si votre employeur ne respecte pas le salaire minimum conventionnel (augmentations dues, inexistantes ou insuffisantes), il est en infraction avec la loi et la convention collective. Vous pouvez : Faire une réclamation auprès du service en charge de la paie et des ressources humaines (il s'agit le plus souvent d'une erreur matérielle). Signaler cette situation à l'inspection du travail (ci-dessous les coordonnées communiquées par le ministère du Travail). Consulter un représentant syndical. Saisir le conseil de prud'hommes pour obtenir le paiement des salaires dus. Les salaires publiés dans l'accord sont-ils en brut ou en net ? Comment convertir rapidement un salaire brut en net ? Pour convertir un salaire brut en net, multipliez le salaire brut par 0,79. Attention, il ne s'agit que d'une estimation, car le salaire net fluctue selon les charges sociales salariales applicables, mais également selon les avantages accordés (tickets, restaurants, mutuelle, etc.) qui viennent diminuer votre salaire net. Comment contacter l'inspection du travail ? Pour contacter l'inspection du travail, appelez le numéro de téléphone « 0 806 000 126 » (service gratuit + prix appel) pour joindre un agent des services de renseignements en droit du travail. Une hausse des salaires des métiers de la sécurité est prévue pour l'année 2025. Etablie selon la convention collective nationale, cette grille permet de répondre à plusieurs questions au sujet de la rémunération des métiers de la sécurité. Les salaires des métiers de la sécurité et de la prévention augmenteront de 3,2% en 2025. Cette hausse a été décidée en application de l'accord du 25 septembre 2023, relatif aux salaires minimums (BOCC 2023-46 TRA au Journal officiel). Etabli par la convention collective nationale des entreprises de préventions et de sécurité, du 15 février 1985, cette grille permet de répondre à plusieurs questions : le salaire d'un agent de sécurité, la nouvelle échelle des salaires dans la sécurité en 2025, le salaire d'un agent de sécurité en fonction de l'expérience et de la formation, et enfin le salaire moyen. Ces chiffres sont des minimums garantis de salaire brut des agents de sécurité pour une durée de travail de 35 heures hebdomadaires (en euros) ou 151,67 heures par mois, en fonction de la catégorie professionnelle et du coefficient. Ces salaires conventionnels servent de base minimale. Les entreprises sont donc libres d'adapter les rémunérations et d'accorder des avantages à leurs employés en fonction de leurs ressources financières et de leurs perspectives économiques. Lire aussi : Sécurité privée : la justice et le CNAPS imposent un tarif minimum Les salaires mensuels en 2025 pour les agents d'exploitation, employés, administratif et techniciens Echelon 2, coeff 1220 : 1832,54€ brut Echelon 1, coeff 130, 1856,56€ brut Echelon 2, coeff 140, 1912,54€ brut Echelon 3, coeff 150, 1983,78€ brut Echelon 1, coeff 160, 2093,47€ brut Echelon 2, coeff 175, 2263,66€ brut Echelon 3, coeff 190, 2433,91€ brut Echelon 1, coeff 210, 2661,74€ brut Echelon 2, coeff 230, 2888,48€ brut Echelon 3, coeff 250, 3115,53€ brut Les salaires mensuels en 2025 pour les agents de maîtrise Echelon 1, coeff 150, 2173,44€ brut Echelon 2, coeff 160, 2293,55€ brut Echelon 3, coeff 170, 2413,36€ brut Echelon 1, coeff 185, 2593,67€ brut Echelon 2, coeff 200, 2773,54€ brut Echelon 3, coeff 215, 2953,46€ brut Echelon 1, coeff 235, 3193,46€ brut Echelon 2, coeff 255, 3433,44€ brut Echelon 3, coeff 275, 3673,43€ brut Les salaires mensuels en 2025 pour les ingénieurs et cadres Position 1, coeff 300, 2887,62€ brut Position II-A, coeff 400, 3654,31€ brut Position II-B, coeff 470, 4190,58€ brut Position III-A, coeff 530, 4650,64€ brut Position II-B, coeff 620, 5340,40€ brut Position II-C, coeff 800, 6720,31€ brut INTER : Prime en 2025 La prime panier sera également revalorisée de 5€ pour s'établir à 4,36€. Quant à l'indemnité d'amortissement et d'entretien du chien, elle sera revalorisée pour s'établir à 1,37e par heure de travail effectif de l'équipe homme-chien. Les agents de sécurité privée jouent un rôle essentiel dans la protection des personnes et des biens en France. En 2025, une nouvelle grille de salaires minimums entre en vigueur, fixant les rémunérations pour les agents de sécurité, les techniciens, les agents de maîtrise, ainsi que les ingénieurs et cadres du secteur. Découvrez les détails de cette revalorisation, les primes associées et les majorations de salaire pour les horaires spécifiques, afin de mieux comprendre les perspectives de rémunération pour les professionnels de la sécurité privée.La grille des salaires 2025 apporte des changements notables dans les rémunérations des agents de sécurité privée, selon le niveau et l'échelon. Ces salaires, basés sur 151,67 heures mensuelles conventionnelles, visent à reconnaître l'engagement et les compétences des agents. Voici un aperçu des principaux niveaux de salaire :Niveau 2, Echelon 2 : 1 832,54 € pour les agents débutants.Niveau 4, Echelon 1 : 2 093,47 €, une augmentation notable pour les agents expérimentés.Niveau 5, Echelon 3 : 3 115,53 € pour les postes à plus haute responsabilité.Ces salaires minimums sont essentiels pour assurer une rémunération équitable et stable aux agents de sécurité dans toute la France.Salaires des Agents de Maîtrise et des CadresOutre les agents de base, les agents de maîtrise et les cadres bénéficient également de cette revalorisation salariale en 2025 :Agents de Maîtrise : Le salaire commence à 2 173,44 € pour le Niveau 1, Echelon 1, et peut atteindre jusqu'à 3 673,43 €.Ingénieurs et Cadres : Les cadres les plus expérimentés peuvent percevoir jusqu'à 6 720,31 €, en fonction de leur position et de leur ancienneté.Primes et Majoration pour les Conditions SpécifiquesEn plus des salaires de base, la grille 2025 inclut plusieurs primes et majorations pour compenser le travail dans des conditions particulières :Prime de Panier : Fixée à 4,36 € à partir de janvier 2025, déclenchée après 6 heures de travail.Primes de Chiens : Une prime de 1,37 € par heure est allouée aux agents travaillant avec des chiens.Prime d'Habillage et Déshabillage : Depuis 2021, une prime de 19,82 € est accordée aux agents pour le temps d'habillage, correspondant à 151,67 heures travaillées.Indemnité d'Entretien de Tenue : 8,54 € par mois, versée sur 11 mois.Ces primes permettent de valoriser les conditions de travail spécifiques rencontrées par les agents de sécurité et garantissent une juste rémunération pour les responsabilités supplémentaires.Majoration pour le Travail de Nuit et le DimancheLes agents de sécurité travaillent de nuit et le dimanche bénéficient également de majorations sur leur salaire horaire :Travail de Nuit : 10 % pour les heures travaillées entre 21h00 et 06h00, avec une majoration de 25 % pour les agents couverts par l'Annexe VII.Travail du Dimanche : 10 % de majoration pour le travail dominical (Annexe IV) et 50 % pour les agents sous l'Annexe VIII.FO et la Revalorisation des Conditions de TravailLa Fédération FO est activement engagée dans la défense des droits des agents de sécurité privée. Cette nouvelle grille salariale pour 2025 reflète l'engagement de FO pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance des efforts des agents. En restant informé grâce au blog FOSERIS, vous pouvez suivre les dernières évolutions et actions menées par FO pour la valorisation des métiers de la sécurité privée.ConclusionLa grille des salaires 2025 pour les agents de sécurité privée marque une étape importante pour la reconnaissance des métiers de la sécurité en France. FO, à travers ses actions, continue de défendre les intérêts des agents et de militer pour des conditions de travail justes et équitables.Pour rester informé : Suivez les articles de FOSERIS, votre source d'information pour tout ce qui touche aux salaires, aux primes, et aux actualités du secteur de la sécurité privée. Par accord partiaire, la grille des salaires de la branche professionnelle sécurité est revalorisée au 1er janvier 2025 de 3.2%. Le secteur de la prévention et de la sécurité connaît une évolution majeure avec la mise en place d'un accord collectif triennal signé le 25 septembre 2023. Ce texte prévoit une revalorisation progressive des salaires conventionnels pour 2024, 2025 et 2026. Cette initiative vise à répondre aux défis liés à l'inflation et à améliorer l'attractivité du secteur. Une revalorisation salariale progressive jusqu'en 2026 L'accord prévoit une augmentation des salaires conventionnels sur trois ans : +5 % à la date d'entrée en vigueur de l'accord, +3,2 % au 1er janvier 2025, +2,8 % au 1er janvier 2026. Ces hausses concernent l'ensemble des salariés relevant de la Convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité (IDCC 1351). Augmentation des minima conventionnels pour 2025 Au 1er janvier 2025, les minima conventionnels évoluent pour différentes catégories professionnelles. Voici quelques exemples de salaires après revalorisation : Agents d'exploitation, employés, techniciens Niveau 3, échelon 1 : 1 856,56 € (contre 1 798,99 € en 2024). Niveau 4, échelon 3 : 2 433,91 € (contre 2 358,44 € en 2024). Niveau 5, échelon 3 : 3 115,53 € (contre 3 018,92 € en 2024). Agents de maîtrise Niveau 2, échelon 3 : 2 953,46 € (contre 2 861,88 € en 2024). Niveau 3, échelon 2 : 3 433,44 € (contre 3 326,98 € en 2024). Ingénieurs et cadres Position II-A : 3 654,31 € (contre 3 541,00 € en 2024). Position III-C : 6 720,31 € (contre 6 511,93 € en 2024). Une revalorisation des primes et indemnités Outre les salaires, certaines primes et indemnités évoluent également en 2025 : Prime de panier : portée à 4,36 € (contre 4,22 € en 2024). Prime de panier annexe VIII : relevée à 6,68 €. Indemnité d'entretien du chien : fixée à 1,37 € par heure de travail effectif. Prime d'entretien des tenues : ajustée à 8,54 € nets par mois. Des engagements pour l'égalité professionnelle L'accord prévoit également un engagement des partenaires sociaux en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la mixité des emplois. Ces objectifs ont été intégrés aux discussions et seront suivis dans le cadre de l'application du texte. Entrée en vigueur et conditions de révision L'accord est conclu pour une durée indéterminée et entrera en application à compter du premier jour du mois suivant la publication de l'arrêt ministériel notifiant son extension. Possibilité de révision L'accord peut être révisé à tout moment si les conditions économiques évoluent. Les négociations doivent alors débiter dans les trois mois suivant une demande formelle. Modalités de dénonciation Chaque partie signataire peut dénoncer l'accord avec un préavis de trois mois via une notification écrite. Avec ces revalorisations salariales progressives, le secteur de la prévention et de la sécurité entend répondre aux défis économiques et sociaux des prochaines années. Ces mesures visent à assurer un meilleur pouvoir d'achat aux salariés et à renforcer l'attractivité des métiers concernés. Source : L'accord des salaires 2025 de la prévention et de la sécurité L'accord sur les salaires a été signé par toutes les organisations patronales et salariales à l'exception de la CGT. La date effective d'entrée en vigueur est le 1er janvier 2024, conformément à l'Arrêté du 20 décembre 2023 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité (n° 1351) Avec en lien les métiers repères existants en sécurité privée (Filière surveillance, aéroportuaire, nucléaire, SSIAP, ...) Echelon 2 coefficient 120 : 1 832,54 €, soit 12,082 € brut/heureEchelon 1 coefficient 130 : 1 856,56 €, soit 12,241 € brut/heureEchelon 2 coefficient 140 : 1 912,24 € (12,608 € brut/heure)Echelon 3 coefficient 150 : 1 983,78€ (13,080 € brut/heure)Echelon 1 coefficient 160 : 2 093,47€ (13,803€ brut/heure)Echelon 2 coefficient 175 : 2 263,66€ (14,925€ brut/heure)Echelon 3 coefficient 190 : 2 433,91 € (16,047 € brut/heure)Echelon 1 coefficient 210 : 2 661,47 € (17,548€ brut/heure)Echelon 2 coefficient 230 : 2 888,48 € (19,045€ brut/heure)Echelon 3 coefficient 250 : 3 115,53 € (20,5415€ brut/heure) Echelon 1 coefficient 150 : 2 173,44€ (14,330€ brut/heure)Echelon 2 coefficient 160 : 2 293,55€ (15,122€ brut/heure)Echelon 3 coefficient 170 : 2 413,36€ (15,912€ brut/heure)Echelon 1 coefficient 185 : 2 593,67€ (17,101€ brut/heure)Echelon 2 coefficient 200 : 2 773,54€ (18,287€ brut/heure)Echelon 3 coefficient 215 : 2 953,46€ (19,473€ brut/heure)AM 235Responsable SSLIA (Aéroportuaire)Chef de service incendie (SSIAP 3)Chef de site nucléaire Echelon 1 coefficient 235 : 3 193,46€ (21,055€ brut/heure)AM 255Superviseur (Aéroportuaire)Echelon 2 coefficient 255 : 3 433,44€ (22,638€ brut/heure)Echelon 3 coefficient 275 : 3 673,43€ (24,220€ brut/heure)III - Ingénieurs et cadresPosition III - C coefficient 800 : 6 720,31€ (44,309€ brut/heure) La prime de panier sera à 4,36€La prime de panier de l'annexe VIII (aéroportuaire) sera quant à elle portée à 6,68€L'indemnité forfaitaire d'amortissement et d'entretien du chien à 1,37€ par heure de travail effectif de l'équipe homme-chien.La prime d'entretien des tenues est également revue à la hausse pour atteindre 8,54€ nets par mois.Les signataires de l'accord ont convenu de revaloriser la grille des salaires minimaux conventionnels pour les trois années concernées de la manière suivante:Une hausse de 3,2% au 1er janvier 2025.Et enfin, une augmentation de 2,8% au 1er janvier 2026.16968855666070ACCORD SIGNE - SAUF CGTgrille salaire janvier 2024